

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## BELHARRA CLUB

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

BELHARRA CLUB

FR0013317658 – Part N

**OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE**

SUNNY AM

[www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com) ou 01.80.27.18.60 pour de plus amples informations

L'AMF est chargée du contrôle de SUNNY AM en ce qui concerne ce document d'information clés.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SUNNY AM est une Société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 19/12/2008 sous le numéro GP-07000016 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés : 07/11/2023**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE

Il a été agréé le 09/12/2016 et crée le 27/12/2016 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

#### OBJECTIFS

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite de référence 25% EURO STOXX DR, 25% MSCI World NTR converti en euros et 50% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur, L'OPC est géré activement.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire et dans le but d'atteindre son objectif de gestion, le fonds sera investi en actions, obligations ou produits monétaires en fonction des opportunités des marchés, de la conjoncture économique et des anticipations du gérant.

**Marché actions** : L'exposition actions sera définie en fonction des niveaux de valorisation des marchés, des perspectives d'évolution des bénéfices des entreprises et en tenant compte de la position dans le cycle économique des différentes zones. Les titres cotés seront privilégiés lorsque le gérant sélectionnera des actions présentant, selon son analyse fondamentale, des perspectives de revalorisation non anticipées par le marché. Les instruments dérivés seront privilégiés en l'absence de fortes convictions sur des titres d'un marché ou d'une zone, notamment pour les marchés hors Union Européenne.

**Marchés de taux** : Le fonds adopte une gestion active en investissant principalement en obligations et titres de créances libellés en euros de toute nature (taux fixes, taux variables, convertibles) sans contrainte de durée ou de notation. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le processus de gestion repose :

- sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global.

- puis sur une analyse microéconomique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, dont :

- de 0% à 20% sur les marchés d'actions hors OCDE

- de 0% à 30% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs

- de 0% à 20% en obligations convertibles libellées en euro

- de 0% à 30% en instruments de taux de pays hors zone euro.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux sera comprise entre -3 et 7.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

L'OPCVM pourra être investi en :

- actions

- titres de créance et instruments du marché monétaire

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et taux et de couverture du risque de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100 % maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com) ou auprès de la société de gestion.

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Les parts N sont réservées aux souscripteurs ayant conclu un service de conseil indépendant tel que défini par la réglementation européenne Mifid 2 ou de gestion sous mandat.

L'OPCVM est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion flexible et diversifiée. Il peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement diversifié en produits de taux essentiellement et en actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basiques produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque ; il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est « une classe de risque moyenne ».

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « possible » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

**Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :** Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

| Période de détention recommandée : 5 ans |                                                                                                                  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 EUR    |                                                                                                                  |                           |                            |
| Scénarios                                |                                                                                                                  |                           |                            |
| Minimum                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti.<br>Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| Scénario de tensions                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen                                 | 2 380 EUR<br>-76,19%      | 2 140 EUR<br>-26,52%       |
| Scénario défavorable                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen                                 | 6 760 EUR<br>-32,39%      | 6 890 EUR<br>-7,17%        |
| Scénario intermédiaire                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen                                 | 10 310 EUR<br>3,09%       | 12 000 EUR<br>3,71%        |
| Scénario favorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement annuel moyen                                 | 17 210 EUR<br>72,08%      | 14 510 EUR<br>7,73%        |

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre janvier 2013 et janvier 2018.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

## QUE SE PASSE-T-IL SI SUNNY AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Sunny AM. En cas de défaillance de Sunny AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

| Coûts au fil du temps                  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 498 EUR                   | 1 574 EUR                  |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 5,0%                      | 2,8% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,5% avant déduction des coûts et de 3,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### COMPOSITION DES COÛTS

| Composition des coûts                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>                         |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Coûts d'entrée</b>                                                    | 3,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.                                                                                                                                                                                  | 300 EUR                   |
| <b>Coûts de sortie</b>                                                   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                     | 0 EUR                     |
| <b>Coûts récurrents</b>                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 1,3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 126 EUR                   |
| <b>Coûts de transaction</b>                                              | 0,3% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 27 EUR                    |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement</b>     | Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.                                                                                    | 45 EUR                    |

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE :** Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

## COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

SUNNY AM informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de SUNNY AM au 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 - PARIS. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com). Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**SUNNY AM - 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 - PARIS**

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 (SFDR), c'est-à-dire que l'OPC promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

**La responsabilité de SUNNY AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**